

IGP Côtes Catalanes *Rancio* DECLARATION DE CONDITIONNEMENT

A adresser au Syndicat de Défense de l'IGP Côtes Catalanes
au moins 8 jours avant le conditionnement

N° CVI : Enregistrée le : Sous le n° :
(à remplir par l'ODG)

Nom de l'exploitation :

Adresse où est logé le vin :

DATE DE MISE EN BOUTEILLES :

LIEU D'EMBOUTEILLAGE :

N° du contenant(s)	Volume (hls)	N° de lot	Précisé s'il s'agit d'un
			<input type="checkbox"/> millésime pur : <input type="checkbox"/> assemblage :
			<input type="checkbox"/> millésime pur : <input type="checkbox"/> assemblage :
TOTAL			

Je soussigné (e) déclare conditionner l'IGP Côtes Catalanes Rancio pour les vins contenus dans les logements ci-dessus :

A le Signature :

Pièce à joindre : Bulletin d'analyse certifié COFRAC par Cuve attestant de la conformité analytique

NB : Ces vins feront l'objet d'un prélèvement et d'une dégustation systématique

Montant de la cotisation (hors négoce non vinificateur)

Frais de dégustation (43€ Hors Taxes + TVA 20%) = 51,60 €

A régler par chèque à l'ordre du Syndicat de Défense de l'IGP Côtes Catalanes

A noter : cette obligation déclarative s'applique également au Négoce non vinificateur. La dégustation dans ce cas-là sera organisée en externe par l'OI. Toutes les déclarations de conditionnement sont systématiquement transmises à l'OI par l'ODG.